

**SYNDICAT MIXTE
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n°29/2026

Séance du 16 septembre 2026 – 9h30

RECRUTEMENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE A ROCHEFORT

L'an deux mille vingt-six, le 16 septembre 2026, à 9h30, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 9 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Rémi JUSTINIEN, Président.

Membres présents :

Rémi JUSTINIEN, Élise LAURENT-GUÉGAN, Richard GUERIT, Margarita SOLA, Stéphane TRIFILETTI, Région Nouvelle Aquitaine ;
Anne BRACHET, Jean PROU, Conseil Départemental de la Charente-Maritime
Bruno BESSAGUET, UNIMA
Denis ROUYER, Communauté d'Agglomération Rochefort Océan
Alain BURNET, Ville de Rochefort

Membres excusés :

Thierry LESAUVAGE, Ville de Rochefort
Joëlle MARIE-REINE SCIARD, Région Nouvelle Aquitaine
Luc SERVANT, Chambre Interdépartementale de l'Agriculture Charente-Maritime-Deux-Sèvres

Anne BRACHET est désignée Secrétaire de séance.

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L332-23,1°

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir le développement d'interventions pédagogiques permettant de mieux comprendre l'environnement et, plus particulièrement, le rôle et le fonctionnement des zones humides.

Sur le rapport de Monsieur Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE à l'unanimité

la création à compter du 1^{er} janvier 2027 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, par référence au grade d'ingénieur, relevant de la catégorie hiérarchique A à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée 12 mois allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2027 inclus.

Il devra justifier d'un diplôme Bac + 3 ou Bac +5 dans le domaine de l'environnement

La rémunération de l'agent sera calculée par référence au maximum sur l'indice brut 821 du grade de recrutement.

AR Prefecture

017-251710398-20260916-2026SEPT002-DE
Reçu le 01/10/2026

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Nombre de membres :

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 10

Votes :

Pour : 18

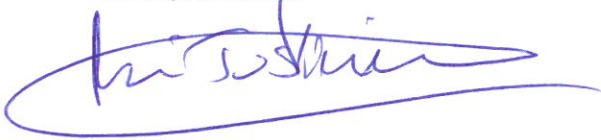
Contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait conforme,

Le Président,

Rémi JUSTINIEN



Le Secrétaire de Séance,

Anne BRACHET



TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Sous le N° 017-251710398-2026 _____

Accusé de Réception Préfecture

Reçu le : __ / __ / 2026